

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 759

14 mars 2016

SOMMAIRE

Activity International S.A., société de gestion de patrimoine familial	36409	KCS International Holdings S.à r.l.	36386
aedis architecture s.à r.l.	36430	Kritsa Investments S.A.	36394
Arc Barcelona S.à r.l.	36418	Lindley S.à r.l.	36396
Brunel Properties S.à r.l.	36396	Lux-Avantage Sicav	36398
EAS TopCo S.à r.l.	36413	L-V Holdings S.à r.l.	36396
Eltop Holdings S.A.	36414	Mebelux	36402
Elvas S.A.	36414	Mobile Banking Forum	36407
Emerisque Brands S.à r.l.	36413	Moderna Trading S.à r.l.	36399
Emris Holding S.à r.l. - SPF	36417	Oakvest Holdings S.à r.l.	36416
Environnement et Emballage	36414	P-Finance S.A.	36403
Erlo Immobilière S.A.	36406	S.C.I. PIZZO	36431
Eurazeo Services Lux.	36413	Sermir Participation S.A. S.P.F.	36408
Eureka S.A.	36417	SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpollinger » S.à r.l.	36416
Euro-Etanchéité S.A.	36415	SIS Princes Street S.à r.l.	36421
Exeter Business Centre Holdings S.à r.l.	36417	Stea Tamara S.à r.l.	36404
Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l.	36415	Supair Drive S.A.	36405
Fortezza Investment Management S.A.	36415	TA EU Luxembourg III S.à r.l.	36416
Greenfield Participations	36411	Wetra Sàrl	36410
Kaltchuga Capital Management S.A.	36418		

KCS International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 202.677.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the twenty-fifth of November,
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Caymex Transportation, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, under corporate file number 2752463,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

KCS Investment I, Ltd., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, under corporate file number 3829049,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Corporate name. The Company will have the denomination “KCS International Holdings S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality, in the case of a sole manager, by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by (i) eighteen thousand nine hundred fifty-three (18,953) class A shares, with a par value of one US Dollar (USD 1) each (the “Class A Shares”) and (ii) one thousand forty-seven (1,047) class B shares, with a par value of one US Dollar (USD 1) each (the “Class B Shares”), all fully subscribed and entirely paid up.

For the sake of clarity, “shares” in the present Articles shall include Class A Shares and Class B Shares.

6.2 Reserve Account(s) The Company shall maintain class A reserve account(s) for the Company (the “Class A Reserve Account”), and there shall be recorded to such Class A Reserve Account(s), the amount or value of any premium paid up on the Company’s Class A Shares.

The Company shall maintain class B reserve account(s) for the Company (the “Class B Reserve Account” and together with the Class A Reserve Account, referred hereafter as the “Reserve Accounts”), and there shall be recorded to such Class B Reserve Account(s), the amount or value of any premium paid up on the Company’s Class B Shares.

The shareholder(s) may also resolve to increase the amount of any of the Reserve Accounts by way of a contribution or by incorporation of Company’s available reserves, provided that shareholder(s) representing at least half of the Company’s share capital are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the shareholder (s) present or represented vote in favor.

Such increase may be performed without issuance of new Company’s shares.

Amounts so recorded to a Class A Reserve Account will constitute freely distributable reserve of the Company for the sole benefit of the shareholder(s) of Class A Shares.

Amounts so recorded to a Class B Reserve Account will constitute freely distributable reserve of the Company for the sole benefit of the shareholder(s) of Class B Shares.

6.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.4 Profit participation

The shares entitle to a fraction of the Company’s assets and profits as provided by article 12 of the present Articles.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a new manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new manager as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorized, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as legal representation, the sole manager or, as the case may be, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s corporate purpose; provided that the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties (i) in the case of a sole manager, by the sole signature of its sole manager, (ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B, or (iii) by the single signature of any ad hoc agent to whom such signatory power has been delegated in accordance with the below paragraph, but only within the limits of such power.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of the Company, including at least one of the managers of category A and one of the managers of category B, is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; provided that such majority shall include the vote of at least one category A manager present or represented at the meeting and the vote of at least one category B manager present or represented at the meeting.

The managers shall designate among them a Chairperson at the beginning of each meeting of the board of managers of the Company. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers of the Company. The Chairperson has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which such shareholder owns. Each shareholder has voting rights commensurate with such shareholder's shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of each class of shares and owning together more than half of the entire share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of each class of shares and owning together at least three quarter of the Company's entire share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of each decision to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on 31 December 2015.

Each year, the sole manager, or in case of a plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to the shareholder(s) shareholding in the Company.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After (i) payment of all the debts of and charges due from the Company, including the expenses of liquidation and (ii) reimbursement to the relevant shareholder of the Company of the par value of the outstanding Class A Shares together with their attached outstanding amount of the Class A Reserve Account as well as the par value of the outstanding Class B Shares together with their attached outstanding amount of the Class B Reserve Account, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out in the above Article relating to the distribution of profits.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, Caymex Transportation, Inc., aforementioned declared to subscribe to eighteen thousand nine hundred fifty-three (18,953) class A shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each and KCS INVESTMENT I, LTD., aforementioned declared to subscribe to one thousand forty-seven (1,047) class B shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

All the class A shares and class B shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be managed by the following managers:

Category A managers:

- Scott McKinlay, born on April 11, 1983 in Dunfermline, United Kingdom, and residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Marc Chong Kan, born on August 24, 1964 in Paris, France, and residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Agnes Csorgo, born on July 27, 1978 in Hatvan, Hungary, and residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Benjamin Chouraki, born on March 31, 1983 in Senlis, France, and residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B managers:

- Daniel L. Hynek, born on November 21, 1961 in Marysville, Kansas, United States of America, and residing professionally at 427 W. 12 St., Kansas City, Missouri 64105, United States of America;
- Michael W. Cline, born on June 21, 1961 in Freeport, Illinois, United States of America, and residing professionally at 427 W. 12 St., Kansas City, Missouri 64105, United States of America;
- Travis S. Stottlemyre, born on February 13, 1976, in Chillicothe, Missouri, United States of America, and residing professionally at 427 W. 12 St., Kansas City, Missouri 64105, United States of America;

2. The registered office of the Company shall be established at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Caymex Transportation, Inc., une société valablement constituée et existante sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2752463,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

KCS Investment I, Ltd., une société valablement constituée et existante sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3829049,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec les autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société (s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination «Kcs International Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'/des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune, en cas de gérant unique, par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) représenté par (i) dix-huit mille neuf cent cinquante-trois (18.953) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et (ii) mille quarante-sept (1,047) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) (les «Parts Sociales de Classe B») chacune toutes entièrement souscrites et libérées.

Pour un souci de clarté, les «parts sociales» dans les présents articles incluent les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B.

6.2 Compte de Réserve

La Société doit maintenir un/des compte de réserve(s) de classe A pour la Société (le «Compte de Réserve de Classe A») et toute prime payée en relation avec les Parts Sociales de Classe A de la Société doit y être inscrite.

La Société doit maintenir un/des compte de réserve(s) de classe B pour la Société (le «Compte de Réserve de Classe B»), et ensemble avec le Compte de Réserve de Classe A, ci-après dénommés les «Comptes de Réserve») et toute prime payée en relation avec les Parts Sociales de Classe B de la Société doit y être inscrite.

L'/les Associé(s) peut/peuvent également augmenter le montant des Comptes de Réserve par un apport ou par incorporation de réserves de la Société pourvu que les associés représentant au moins la moitié du capital social de la Société soient présents ou représentés à la réunion durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés présents ou représentés votent en faveur.

Une telle augmentation peut être effectuée sans l'émission de parts sociales nouvelles.

Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Réserve de Classe A constitueront une réserve librement disponible de la Société au seul bénéfice des associés des Parts Sociales de Classe A.

Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Réserve de Classe B constitueront une réserve librement disponible de la Société au seul bénéfice des associés des Parts Sociales de Classe B.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.4 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et en justice, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers (i) en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou (iii) par la seule signature de tout mandataire ad hoc à qui un tel pouvoir de signature a été délégué conformément au paragraphe suivant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale du/des associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de la Société, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; à condition que cette majorité inclue la voix d'au moins un gérant de catégorie A présent ou représenté à la réunion et celle d'au moins un gérant de catégorie B présent ou représenté à la réunion.

Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant ou un associé de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance de la Société. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des voix des associés détenant plus de la moitié de chaque classe de parts sociales et détenant ensemble au moins plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts de chaque classe de parts sociales et détenant ensemble au moins trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte de chaque décision à prendre et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collègue et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des bénéfices. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice

net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans la Société.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et du montant des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après (i) paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation et (ii) remboursement aux respectif associés de la Société de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A restantes avec leur Compte de Réserve de Classe A attaché restant ainsi que la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B restantes avec leur Compte de Réserve de Classe B attaché restant, le boni net de la liquidation sera distribué à/aux associé(s), selon les mêmes règles de distribution que celles énoncées dans l'article ci-dessus relatif à la distribution de bénéfices, de manière à atteindre le montant global du résultat économique.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, Caymex Transportation, Inc., susnommée, déclare souscrire à dix-huit mille neuf cent cinquante-trois (18.953) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune et KCS Investment I, Ltd., susnommée, déclare souscrire à mille quarante-sept (1.047) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

Toutes les parts sociales de classe A et de classe B ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Décisions des associés

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- Scott McKinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Royaume-Uni, et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Agnes Csorgo, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Benjamin Chouraki, né le 31 mars 1983 à Senlis, France, et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Daniel L. Hynek, né le 21 novembre 1961 à Marysville, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, et demeurant professionnellement au 427 W. 12 St., Kansas City, Missouri 64105, Etats-Unis d'Amérique;
- Michael W. Cline, né le 21 juin 1961 à Freeport, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, et demeurant professionnellement au 427 W. 12 St., Kansas City, Missouri 64105, Etats-Unis d'Amérique;
- Travis S. Stottlemyre, né le 13 février 1976, in Chillicothe, Missouri, Etats-Unis d'Amérique, et demeurant professionnellement au 427 W. 12 St., Kansas City, Missouri 64105, Etats-Unis d'Amérique;

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38311. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000394/452.

(150239674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Kritsa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.416.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KRITSA INVESTMENTS S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, constituée en date du 27 juin 1990 par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 29 du 29 janvier 1991, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34416 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte devant Maître Gérard LECUIT en date du 17 décembre 2003, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 156 du 6 février 2004,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes actuels de la Société.
- 4.- Décision de tenir immédiatement les 2^{ème} et 3^{ème} assemblées générales.
- 5.- Approbation du rapport du liquidateur.
- 6.- Nomination du Commissaire-Vérificateur.
- 7.- Approbation du rapport du Commissaire-Vérificateur et des comptes de clôture de la liquidation.
- 8.- Décharge au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur.
- 9.- Clôture de la liquidation.
- 10.- Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq (5) années.
- 11.- Divers.

Première résolution

L'assemblée décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur CH INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A., ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 111.687).

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire au compte pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième assemblées générales de liquidation.

Cinquième résolution

L'assemblée prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrument, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que commissaire-vérificateur Goudsmit & Tang Management Company S.A., ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg: B 41.819).

Septième résolution

L'assemblée, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du commissaire-vérificateur et les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après signature «ne varietur», par les comparants et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation.

Dixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont toutes signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 21 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22180. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000401/88.

(150239769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

L-V Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 201.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016000407/11.

(150239590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Brunel Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.252.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est réunie extraordinairement en date du 5 janvier 2016 à 9.30 heures à Luxembourg.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée illimitée Monsieur Calogero AGRO, né le 29 juin 1976 à Thionville, (Fr), résident professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich, nouveau gérant en remplacement de Monsieur Julien Nicaud démissionnaire.

Le nouveau conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Xavier MANGIULLO résident professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;
- Monsieur Calogero AGRO, résident professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;
- Alberto BONFIGLIO résident professionnellement à Via Camperio 9, I-20123 Milano;

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Pour copie c conforme

Pour le Conseil de Gérance

Xavier Mangiullo

Gérant

Référence de publication: 2016005336/22.

(160004719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Lindley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 140.183.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

“Morgan Stanley Strand Limited”, a Limited Liability Company, incorporated and existing under the Cayman Islands, having its registered office at KY-1104 Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Register of the Cayman Islands under number MC-211546 (the “Principal”),

represented by Ms. Christèle Pierre-Alexandre, lawyer, residing in Howald, Luxembourg (the “Proxy”) acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 21 December 2015 which, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "Lindley S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B140.183, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 27 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") dated 4 August 2008, number 1907, page 91524. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 December 2015, not yet published.

II.- That the subscribed share capital of Lindley S.à r.l. amounts currently to eleven thousand nine hundred and ninety-three Euro (EUR 11,993.-), represented by eleven thousand nine hundred and ninety-three (11,993) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of Lindley S.à r.l. (the "Company").

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Morgan Stanley Strand Limited», une Limited Liability Company, ayant son siège social au KY-1104 Iles Caïmanes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmanes sous le numéro MC-211546 (le «Mandant»);

représentée par Madame Christèle Pierre-Alexandre, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 21 décembre 2015, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «Lindley S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 6D, Route de Trèves, L-2633 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140.183, a été constituée suivant acte notarié en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") le 4 août 2008, numéro 1907, page 91524. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2015.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Lindley S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à onze mille neuf cent quatre-vingt-treize Euros (EUR 11.993,-), représenté par onze mille neuf cent quatre-vingt-treize (11.993) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société Lindley S.à r.l. (la «Société»).

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30985. Reçu soixante-quinze (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016000411/90.

(150240698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.041.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2015

Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2014, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Charles WAGENER de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2015 et approuve la cooptation de Monsieur Jerry GRBIC avec effet au 16 octobre 2015.

Le mandat des administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2016:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. John BOUR, vice-président

M. Michel BIREL, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Jerry GRBIC, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur

M. Aly KOHLL, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS, pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2016.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG

Référence de publication: 2016000438/34.

(150239829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Moderna Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 182.749.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Moderna HoldCo S.A., a société anonyme, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 182822, (the Appearing Party or the Sole Shareholder),

here represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert by virtue of a proxy given privately to her in,

the aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The appearing party is the sole shareholder of Moderna Trading S.à r.l., a Société à responsabilité limitée having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 182749, (the Appearing Party or the Sole Shareholder), incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 19 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 263 on 29 January 2014; the Articles of Association of which have never been amended.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that the sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to record that:

First resolution

The meeting decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator the company FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., a Société Anonyme duly established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 177770.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the Sole Shareholder whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and complete discharge to the Managers for the performance of their mandate.

Fourth resolution

Acting in accordance with article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, the Sole Shareholder decides to subsequently hold the second and third General Meetings in connection with the liquidation process.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges and approves the report of the liquidator regarding the tasks performed according to his mandate.

The said report, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered together with it.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as auditor to the liquidation (Commissaire à la liquidation) Allsaints Services S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing the laws of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 187256.

Seventh resolution

The Sole Shareholder having taken notice of the report issued by the auditor to the liquidation (Commissaire à la liquidation), approves the report of the auditor to the liquidation (Commissaire à la liquidation) and the liquidation accounts.

The said report and the said accounts, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Eighth resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and complete discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation (Commissaire à la liquidation) for the performance of their mandate.

Ninth resolution

The Sole Shareholder decides to close the liquidation.

Tenth resolution

The Sole Shareholder decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five (5) years at the former registered office of the company, and that all the amounts and assets eventually belonging to the sole shareholder and creditors who do not be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of whom it may concern.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, who signed together with, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de décembre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Moderna HoldCo S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 182822, (la Partie Comparante ou l' Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée,

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante est l'associé unique de Moderna Trading S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 182749, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 263 du 29 janvier 2014; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (Article 200-2) dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur, la société FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 177770.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144-148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus par l'article 145 sans l'autorisation de l'associé unique chaque fois qu'il est demandé.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société.

Il pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux Gérants pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Associé unique décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième Assemblées Générales de liquidation.

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que Commissaire à la liquidation Allsaint Services S.à r.l., ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg immatriculée au Registre et de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 187256

Septième résolution

L'Associé Unique après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation.

Ledit rapport et lesdits comptes, après signature ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de clôturer la liquidation.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou à l'associé unique qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 18 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22210. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000456/153.

(150239548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Mebelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.512.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MEBELUX S.A R.L., ayant son siège social à L- 7535 Mersch, 14, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 17 janvier 2008 (ci-après dénommée comme la «Société»). La Société a été mise en liquidation suivant une assemblée générale extraordinaire, tenue le 2 décembre 2015 devant le notaire Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en cours.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société est présidée par Monsieur Bernard Olmedo, administrateur de sociétés, demeurant au Bridel,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société choisit comme scrutateur Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen.

Lesdites personnes constituent le Bureau de la présente assemblée générale extraordinaire.

Le Président explique que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1 Rapport du commissaire-vérificateur;

2 Décharge aux gérants, au liquidateur et au commissaire-vérificateur;

3 Clôture de la liquidation;

4 Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans à partir de la clôture de la liquidation;

Le Président explique qu'il ressort de la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les associés présents, respectivement les mandataires des associés représentés, que l'intégralité du capital social est représentée.

Le Président explique que les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le Président explique que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

La liste de présence est alors arrêtée, "ne varietur", signée par les membres du bureau et annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date 14 décembre 2015 a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société Arend Consult S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur, approuve ledit rapport.

Le rapport du commissaire-vérificateur, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Deuxième résolution

Les Associés donnent décharge pleine et entière aux gérants, au liquidateur et au commissaire-vérificateur, pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

Les Associés prononcent la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

Les Associés décident en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Bernard Olmedo / Nico Arend / Carlo Fischbach

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2016000470/56.

(150239556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

P-Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.167.

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre,

par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société «P-FINANCE S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 123.167, constituée en date du 15 décembre 2006 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 235 du 23 février 2007, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco PATERNO CASTELLO, employé à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie JACQUET, employé à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Fixation du siège social actuellement dénoncé;

2.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société;

3.- Le cas échéant, nomination de ADT Services, avec siège social à L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, R.C.S. Luxembourg B195890, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de fixer le siège social de la Société, actuellement dénoncé, dans la commune de Luxembourg, à l'adresse suivante: 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Deuxième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ADT Services, une société à responsabilité limitée avec siège social à L- 2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg, R.C.S. Luxembourg B194890.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.400,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. PATERNO, S. JACQUET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40238. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016000504/70.

(150239634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Stea Tamara S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 14, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 157.079.

— DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Tamara STEA, indépendante, née à Arlon (Belgique), le 29 août 1984, demeurant au 30, rue Philippe Manternach, L-9068 Ettelbruck.

Laquelle comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'elle est la seule et unique associée de la société «Stea Tamara S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 157 079 et constituée suivant acte notarié dressé en date du 19 novembre 2010, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 07 janvier 2011, sous le numéro 36 et page 1723.

2.- Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire.

4.- Qu'elle, en tant qu'associée unique, est restée depuis le jour de la constitution de la Société, seule et unique propriétaire de toutes les cent (100) parts sociales de la Société.

5.- Dès lors et qu'en sa qualité d'associée unique la comparante prénommée déclare que les activités de la Société ont cessé depuis le 30 juin 2015 et par ce fait déclare dissoudre ladite Société avec effet au 30 juin 2015.

6.- Que la même comparante, en sa qualité de détentrice unique des parts sociales de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et de même déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte, connu et inconnu à ce moment;

7.- Que partant la Société se trouve liquidée;

8.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante unique pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

9.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq (5) ans à l'adresse suivante:
30, rue Philippe Manternach, L-9068 Ettelbruck.

10.- Que l'associée unique déclare encore prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. STEA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30908. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016000639/46.

(150240625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Supair Drive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 190.071.

L'an deux mille quinze.

Le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit suisse SUPAIR AG, société par actions, établie et ayant son siège social à CH-8152 Glattbrugg, Europa-Strasse 30, immatriculée au Registre de Commerce du Canton de Zürich (Suisse) sous le numéro CHE-105.859.013, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, établi professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme SUPAIR DRIVE S.A. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 190071, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3047 du 22 octobre 2014, elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, et a statué sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg, à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

2. Modification subséquente de l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

Elle prend ainsi les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg, à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa l'article quatre des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 900,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, Nous notaire avons signé la présente minute.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016000693/46.

(150239561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Erlo Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 52, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 150.712.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN

Die Aktiengesellschaft ERLO S.A., mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 1B, Waistrooss, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 84.725,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Herr Ernst LOHMEIER, Wirtschaftsberater, wohnhaft in L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss, und
- Frau Monika LOHMEIER-SPIESS, Wirtschaftsberaterin, wohnhaft in L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Komparentin, die alleinige Aktionärin der Gesellschaft ERLO IMMOBILIÈRE S.A. ist, mit Sitz in L-4025 Esch-sur-Alzette, 52, rue de Belvaux, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 150.712.

II.- Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 4. Januar 2010, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 364 vom 18. Februar 2010, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 15. Februar 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1011 vom 16. Mai 2011.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf einunddreissig tausend Euro (EUR 31.000.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je drei hundert zehn Euro (EUR 310.-).

IV.- Dass die Gesellschaft ERLO IMMOBILIÈRE S.A. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass die Aktien weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen erklärt die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft ERLO IMMOBILIÈRE S.A. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklärt die alleinige Aktionärin, handelnd soweit als notwendig als Liquidator der Gesellschaft:

- dass alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft ERLO IMMOBILIÈRE S.A. beglichen wurden, und dass sie persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haftet sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde:

- dass die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;
- dass den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird;
- dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Waistrooss;
- dass das Aktienregister in Gegenwart des amtierenden Notars annulliert wurde.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. LOHMEIER, M. LOHMEIER-SPIESS, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11686. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 30. Dezember 2015.

Référence de publication: 2016000224/54.

(150240671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Mobile Banking Forum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9746 Drauffelt, 2, Duerefwee.

R.C.S. Luxembourg B 115.139.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend fünfzehn, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Pierre PROBST, Notar mit Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herr Gerrit Jan KONIJNENBERG, Geschäftsführer, geboren am 8. Juni 1963 in Breukelen (NL) wohnhaft in L-9746 Drauffelt, 2, Duerefwee

Der vorgenannte Komparent, handelnd in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MOBILE BANKING FORUM" mit Sitz in L-9746 Drauffelt, 2, Duerefwee, RCSL B 115.139.

Die Gesellschaft wurde unter dem Gesellschaftsnamen "3GMC S.à r.l." gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marthe THYESWALCH, mit Amtssitz in Luxemburg, am 20. März 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1160 vom 15. Juni 2006, der Gesellschaftssitz wurde verlegt gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léonie GRETHEN mit Amtssitz in Luxemburg, am dreißigsten Juli 2010, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2070 vom 4ten Oktober 2010 und erhielt ihren heutigen Namen durch Urkunde aufgenommen durch Notar Joelle SCHWACHTGEN, mit Amtssitz in Wiltz, am 18. Februar 2014, veröffentlicht im Memorial C Nummer 957 vom 15. April 2014

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert (12.400.-) Euro unterteilt in hundertvierundzwanzig (124) Anteile, von jeweils einhundert (100) Euro.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte ihm Nachfolgendes zu beurkunden:

Dieser Erschienenene, vertreten wie eingangs erwähnt, welcher das gesamte Stammkapital vertritt, handelnd an Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

- Dass der alleinige Anteilhaber, welcher das gesamte Gesellschaftskapital halten, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst; Er bestimmt sich selbst als Liquidator der Gesellschaft

- und erklärt in dieser Eigenschaft dass, nachdem die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf den Komparenten als einzigen Eigentümer sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welcher alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass allen Verwaltern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

Erklärung des Unterzeichners

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenenen, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Gerrit Jan KONIJNENBERG, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22408. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 30. Dezember 2015.

Référence de publication: 2016000454/54.

(150240467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Sermir Participation S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 173.148.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le seize décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Carine BITTLER, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit Panaméen «SERMIR PARTICIPATION S.A. S.P.F.», ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Humboldt Tower, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama. ("la comparante")

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme dénommée «SERMIR PARTICIPATION S.A. S.P.F.», établie et ayant son siège social à L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173.148, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 novembre 2012, publié au Mémorial C numéro 65 du 11 janvier 2013.

II. - Que le capital social de la société anonyme «SERMIR PARTICIPATION S.A. S.P.F.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-), représenté par CENT CINQUANTE (150) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-), entièrement libérées.

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «SERMIR PARTICIPATION S.A. S.P.F.».

IV. - Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant d'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute, et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-1945 Luxembourg, 3, Rue de la Loge.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carine Bittler, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212829/48.

(150238030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Activity International S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.371.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ACTIVITY INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial», une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 156.371, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2666 du 4 décembre 2010 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Andreia ALVES, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Steve GOUVEIA, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;

2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«Mayfair Trust S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au, 2, Millewee, L-7257 Walferdange, R.C.S. Luxembourg numéro B 112769.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ALVES, S. GOUVEIA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31119. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016000849/60.

(150240844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Wetra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 63, Zone d'Activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 53.288.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Arthur Welter, industriel, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt, ici représenté par Madame Barbara Chotin, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 30 novembre 2015.

Le prèdit pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexés aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée WETRA S.à.r.l. avec siège social à L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann, constituée originellement sous la dénomination de ARTHUR WELTER DISTRIBUTION S.à.r.l suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 novembre 1995, numéro du Registre de Commerce B 53.288, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 99, du 26 février 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prèdit notaire Frank Molitor, en date du 6 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 840 du 3 juin 2002.

Alors qu'il a eu la propriété des parts des autres associés Marie-Josée IHRY, Viviane WELTER et Marianne WELTER, en vertu de 3 cessions de parts datées du 30.11.2015, dont copies resteront annexées aux présentes, après avoir été signées «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Le prix de ces cessions de parts a été réglé entre parties.

Acceptation des cessions de parts

Monsieur Arthur WELTER, prènommé, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

IV. Il se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

V. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à huit cents euros (800 €).

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Barbara CHOTIN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 11 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21396. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015213028/65.

(150238497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Greenfield Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.802.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth Day of December.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

There appeared:

Mr Anass BEZZARI, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

"ESTONE ADVISOR S.A.", having its register office at suite MMG, tower 16th floor, 53th E, Urbanizacion Marbella, City of Panama, hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 16 December, 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "GREENFIELD PARTICIPATIONS", a "société anonyme", established and having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 153.802, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on June 14, 2010, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1579 of August 3, 2010.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "GREENFIELD PARTICIPATIONS", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "GREENFIELD PARTICIPATIONS", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares to take over all assets and liabilities of the dissolved company, and assumes responsibility for any known and/or unknown liabilities of the company and for all the liabilities of the company against third parties that have not been paid off or have not been duly provided for in the financial statements of the company.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Anass BEZZARI, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

«ESTONE ADVISOR S.A., dont le siège social est situé à MMG Tower 16th floor, 53th E, Urbanizacion Marbella, city of Panama, ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 16 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «GREENFIELD PARTICIPATIONS», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 153.802, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 14 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1579 du 3 août 2010.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les actions de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «GREENFIELD PARTICIPATIONS», a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «GREENFIELD PARTICIPATIONS», prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute, et assume la responsabilité des dettes et autres engagements connus et/ou inconnus de la société ainsi que toutes les dettes envers les tiers n'ayant pas été réglées ou ne figurant pas dans les comptes de la société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Bezzari, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30809. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016000316/97.

(150240006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Emerisque Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.296.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 193.727.

Extrait des décisions de l'Associé Unique de la Société prises en date du 10 décembre 2015

L'Associé Unique de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2016.

- d'accepter la démission de Mr. Keith McShea avec effet au 1^{er} janvier 2016.

- de nommer Gérant de Catégorie B avec effet au 1^{er} janvier 2016 la personne suivante:

Mr Marek Domagala, né à Ostrow Wielkopolski (Pologne) le 17 avril 1972 ayant son adresse professionnelle au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016005502/16.

(160005351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Eurazeo Services Lux., Société Anonyme.

Capital social: EUR 823.224,69.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 3.139.

Monsieur Antoine Lallier a démissionné de ses fonctions d'administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société en date du 30 novembre 2015.

Par ailleurs, l'adresse professionnelle de Monsieur Philippe Audouin, administrateur-délégué à la gestion journalière de la Société, est désormais située au 1, rue Georges Berger, F-75017 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Christophe Aubut

Administrateur délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2016005508/16.

(160004668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

EAS TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.588.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 21 décembre 2015

1. Mme Olena REBROVA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 21 décembre 2015.

2. M. Marcin PACZKOWSKI, administrateur de sociétés, né le 12 mai 1976 à Koziernice (Pologne), demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est nommé gérant de catégorie B avec effet au 21 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Veillez noter que le pays de naissance de M. Murat ERKURT, gérant de catégorie A est la Turquie, et non l'Irlande, comme enregistré avec le Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour EAS TopCo S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016005513/18.

(160004665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Eltop Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 73.813.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 28 décembre 2015

- La liquidation de la société ELTOP HOLDINGS S.A., décidée par acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 22 décembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous seing privé tenue en date du 28 décembre 2015.

- Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au siège social de SOFINEX S.A., situé au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELTOP HOLDINGS S.A.

Société Anonyme, en liquidation volontaire

Référence de publication: 2016005523/18.

(160004570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Elvas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 61.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue de manière extraordinaire le 28 décembre 2015

Septième résolution:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant échu, l'Assemblée Générale décide de renommer Monsieur Alain TIRCHER et Monsieur Davide MURARI en qualité d'administrateur, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée Générale prend acte de, et accepte la démission présentée en date de ce jour par Monsieur Jean-Michel HAMELLE, administrateur, avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur Madame Anna DI GIUSEPPE, née le 16.04.1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement Via Baldassarre Longhena, 3 - Stabile Alsa - Lugano (Suisse), en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Michel HAMELLE, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée Générale décide de renommer Mademoiselle Francesca DOCCHIO en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ELVAS S.A.

Référence de publication: 2016005524/22.

(160003943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Environnement et Emballage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 2, rue de Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg F 4.089.

—
Changement de siège conformément à l'extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015

Art. 3. Siège social. Le siège de l'association est fixé à: 2, rue de la Tour Jacob L - 1831 LUXEMBOURG

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de LUXEMBOURG par simple décision du Conseil d'Administration qui constatera la modification corrélative des statuts.

Le 03 décembre 2015.

Roger GLODEN / Max WEBER

Administrateur / Président

Référence de publication: 2016005526/14.

(160004212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Euro-Etanchéité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 84.267.

—
Première résolution

L'assemblée décide de révoquer:

- La société CODEJA S.à. r.l. ayant son siège à 18-20 rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer:

- La société CAP AUDIT SARL, RCS B199928, ayant son siège social 3 rue de Turi L-3378 à LIVANGE, au poste de commissaire aux comptes.

Son mandat expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Fait à Livange, le 30 novembre 2015.

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2016005535/18.

(160004011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.685.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la Société Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l. en liquidation volontaire par acte du notaire Maître Edouard Delosch en date du 29 décembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 31 décembre 2015. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à partir du 31 décembre 2015 au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Exequitive Services S.à.r.l.

Liquidateur

Référence de publication: 2016005546/16.

(160005423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Fortezza Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.346.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 janvier 2016

1. La liquidation de la Société Fortezza Investment Management S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Fortezza Investment Management S.A.

Merlis S.à r.l

Représenté par Nicolas Gérard / Michel Lenoir

Liquidateur

Référence de publication: 2016005551/18.

(160004679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

Oakvest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 147.534.

—
Madame Brigitte DENIS a remis sa démission, avec effet au 04 janvier 2016, de son mandat de gérant de catégorie B de la société OAKVEST HOLDINGS S.à r.l., une Société à Responsabilité limitée, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.534.

Mrs. Brigitte DENIS resigned, with effect as at January 04, 2016, from her mandate of Category B manager of OAKVEST HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.534

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016004937/16.

(160003497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpollinger » S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.911.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 31. Dezember 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses vom 31. Dezember 2015 haben sich in der Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen ergeben:

- Herr Johannes Haecker, geboren am 01. November 1967 in München (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

Référence de publication: 2016005081/13.

(160003081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

TA EU Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.212.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.382.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique en date du 30 Décembre 2015

- La démission de Monsieur Maxence Monot, né le 08 décembre 1976 à Dijon, France, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 décembre 2015;

- Monsieur Nicholas Karl Richardson, né le 24 novembre 1982 à Jersey, Channel Islands, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 30 décembre 2015;

- Madame Anne-Cécile Tritsch, née le 29 septembre 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 30 décembre 2015.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Jeffrey C. Hadden, gérant de catégorie A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de catégorie A;
- Monsieur Gregory Wallace, gérant de catégorie A;

- Monsieur Simon Barnes, gérant de catégorie B;
- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie B;
- Monsieur Nicholas Karl Richardson, gérant de catégorie B; et
- Madame Anne-Cécile Tritsch, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005148/28.

(160003355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Exeter Business Centre Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 490.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.474.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance tenu en date du 9 décembre 2015:

La démission du gérant, Dominique YATES, ayant son adresse à 13 chemin du Pontet, CH-1291 Commugny, a été acceptée avec effet au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2016004585/12.

(160002667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Emris Holding S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

R.C.S. Luxembourg B 151.926.

—
EXTRAIT

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons que le siège social de la société à responsabilité limitée EMRIS HOLDING SARL SPF, situé au 15, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.926 est dénoncé avec effet au 6 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Pour SCRM Avocats

Domiciliataire

Référence de publication: 2016004591/15.

(160003570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Eureka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 120.985.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 05 janvier 2016 que:

1- Le siège social a été transféré de son ancienne adresse au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004600/15.

(160002678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Kaltchuga Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.324.

1) Faisant suite à la démission de Mr Bernard Lozé et de Mr Jean-Louis Tauvy au poste d'administrateurs de la Société, il a été procédé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société tenue en date du 30 novembre 2015, à la nomination des nouveaux administrateurs, avec effet au 1^{er} décembre 2015, et pour une durée indéterminée:

- Mr Philippe Toussaint, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique) et résidant à 10A, rue Henri Schnadt - L-2530 Luxembourg

- Mr Marco Berni, né le 25 juin 1962 à Genève (Suisse), résidant à 1 Place St-Gervais, CH-1201 Genève (Suisse).

2) Il a été procédé par résolution circulaire de la Société en date du 3 avril 2015, à la nomination d'un nouveau réviseur d'entreprises agréé, en remplacement de Deloitte Audit. Il s'agit d'Ernst & Young Luxembourg, société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B088019, et dont le siège social est situé à 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

Ernst & Young Luxembourg est nommé jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2016.

3) Faisant suite à la décision de Mr Cyrille Novak de démissionner de sa fonction de directeur délégué de la Société, par résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société en date du 15 décembre 2015, il a été décidé de procéder à la nomination, pour une durée indéterminée, à la fonction de directeur délégué de Mr Bernard Bonvin, né le 22 juillet 1964 à Lens VS (Suisse) et résidant à l'adresse: DIFC, Emirates Financial Towers, South Tower, Office 1101, PO Box 9519, Dubai, U.A.E.

4) Par résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société en date du 15 décembre 2015, il a été décidé de modifier l'adresse du siège social de la Société. Le siège social de la Société est dorénavant établi à l'adresse: 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

5) L'adresse de l'administrateur et directeur délégué Jean-Marie Billiotte est modifiée. La nouvelle adresse de la personne physique est: 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

6) L'adresse du directeur délégué Benoît Billiotte est modifiée. La nouvelle adresse de la personne physique est: 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Kaltchuga Capital Management S.A.

Référence de publication: 2016004768/34.

(160002636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Arc Barcelona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.232.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December,

before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Arc Barcelona S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 191.232 (the Company).

The Company has been incorporated on October 14, 2014 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3550 of November 25, 2014. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The Meeting was chaired by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in Redange/Attert (the Chairman),

who appoints Mrs. Anaïs DEYGLUN, notary clerk, as secretary residing professionally in Redange/Attert (the Secretary).

The Meeting appointed Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Redange/Attert as scrutineer (the Scrutineer); the Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting.

The Shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold were indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the proxyholders of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting were signed *ne varietur* by the proxyholders of the Shareholders and the undersigned notary and will also remain attached to the present minutes to be filed together with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appeared from an attendance list established and executed by the members of the Bureau that the seven hundred fifty (750) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing one hundred percent (100%) of the shares of the Company having an issued share capital in an amount of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-), were duly represented at this Meeting which was consequently regularly constituted and could validly deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
3. Appointment of Mr. Lane Auten as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company (the Liquidator).
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.
5. Decision to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.
6. Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting unanimously passes the following resolutions:

First Resolution:

The entirety of the share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Meeting resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third Resolution:

The Meeting resolves to appoint Mr. Lane AUTEN, entrepreneur, born in Georgia, United States of America, on December 13, 1967, whose professional address is at Av. República Argentina n° 31 P.3 PTA.2, Barcelona, Spain, as Liquidator in relation to the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Fourth Resolution:

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the Meeting. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorized to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Meeting in accordance with article 148 of the Law.

Fifth Resolution:

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the proxyholder of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the undersigned notary by surname, name, civil status and residence, the said proxyholders of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre,

par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de Arc Barcelona S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 191.232 (la Société).

La Société a été constituée le 14 octobre 2014 suivant un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3550 du 25 novembre 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Assemblée était présidée par M. Christian DOSTERT, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange/Attert (le Président),

qui nomme Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange/Attert comme secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée a désigné Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange/Attert comme scrutateur (le Scrutateur); le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée.

Les Associés représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par le mandataire des Associés représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Associés représentés à la présente Assemblée, ont été signées ne varietur par les mandataires des Associés ainsi que par le notaire soussigné, et resteront également annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que les sept cent cinquante (750) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune, représentant cent pourcent (100%) des parts sociales de la Société ayant un capital social émis de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-), étaient dûment représentées à cette Assemblée qui était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, tel que reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).
3. Nomination de M. Lane Auten comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société.
5. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.
6. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée prend les décisions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution:

L'entière du capital social de la Société étant représenté à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés à l'Assemblée estimant avoir été dûment convoqués et ayant parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième Résolution:

L'Assemblée décide de nommer M. Lane AUTEN, entrepreneur, né en Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, le 13 décembre 1967, dont l'adresse professionnelle est à Av. República Argentina n° 31 P.3 PTA.2, Barcelone, Espagne, comme Liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est

nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Quatrième Résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Assemblée conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième Résolution:

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataires des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 21 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000030/155.

(150239356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.

SIS Princes Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 202.672.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Institutional Investment Partners GmbH, an investment company within the meaning of Sec 17 German Investment Act (Kapitalanlagegesetzbuch, "KAGB") and having its registered seat at Hamburger Allee 45, 60486 Frankfurt am Main, Federal Republic of Germany (hereinafter "2ip") acting for the account of the German institutional real estate fund called «SIS Stuttgarter Immobilienspezialfonds» (hereinafter "Fund").

Here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

By virtue of a proxy given under private seal,

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among herself as follows:

Art. 1. Form. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (the "Articles of Incorporation") (hereafter the "Company").

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of up to and including forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of investments in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such investments.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the provision of financing in any kind or form, where necessary.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which it may deem useful in the accomplishment and development of its corporate object.

Art. 3. Name. The name of the Company is "SIS Princes Street S.à r.l."

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within that municipality by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles of Incorporation.

The sole manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the sole manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole manager or, as the case may be, the Board of the Company.

Art. 6. Capital. The share capital of the Company is set at Fifteen Thousand British Pounds (GBP 15,000.-) divided into Fifteen Thousand (15,000) shares in registered form, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each which are fully paid-up.

Art. 7. Amendment to the share capital. The share capital may at any time be amended by a decision of resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares by a decision of resolution of the shareholders.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in- fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, said sole shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst existing shareholders by resolution.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may only be transferred to non-shareholders with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or one or more shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a decision of the shareholder(s), which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period.

The managers may be re-elected.

The managers may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time by a resolution of the shareholder(s) or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

If several managers are appointed, they shall constitute a board of managers (the “Board”).

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles of Incorporation fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s corporate object.

The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Any manager may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

No notice is required if all the managers are present or represented and each of them states in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication, having full knowledge of the agenda of the meeting. Notices will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation) provided that, if the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders has/have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolution.

Board resolutions shall be recorded in minutes signed by all the managers present or represented.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 13. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles of Incorporation and the Law.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a Board by the joint signature of any two managers, provided however that in the event shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, as the case may be, the Board.

Art. 16. General meetings of shareholders. Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders, except when the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25) in which case, resolutions of the shareholders may be adopted in writing.

Art. 17. Decisions of the shareholders. General meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the general meeting, it may be held without prior notice.

A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any general meeting.

Resolutions to be adopted at general meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first general meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second general meeting and the resolutions shall be adopted at the second general meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

The Articles of Incorporation may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Written shareholders' resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

When the number of shareholders is reduced to one (1): (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the 1915 Law to the general meeting, (ii) any reference in the Articles of Incorporation to the shareholders, the general meeting, or the written shareholders' resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate, and (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the sole manager or, as the case may be, the Board and the sole manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Auditors. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (*réviseurs d'entreprises agréés*). The shareholder(s) shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (*commissaires*), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (*réviseurs d'entreprises agréés*). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual general meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 21. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

A Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s).

Notwithstanding the preceding provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation. The Board must draw the interim accounts and resolve to distribute the interim dividends

within two (2) months of the date of the interim accounts, and, taking into account the assets of the Company, ensure that the rights of the Company's creditors are not threatened by the distribution of such interim dividends.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholder(s) must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

Art. 22. Dissolution, liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

The liquidation of the Company shall be decided by the sole shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (GBP)	Number of shares	Amount paid-in (GBP)
Institutional Investment Partners GmbH acting for the account of SIS Stuttgarter Immobilienspezialfonds prenamed;	15,000.-	15,000	15,000.-
Total:	15,000.-	15,000	15,000.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of Fifteen Thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to set at two the number of managers and further resolved to appoint the followings persons as managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 15 of the Articles of Incorporation:

Class A Manager:

- Marco Friedrich Heim, born on 7 September 1974 in Trier, Germany, having his professional address at 5, an de Längten, L-6776 Grevenmacher;

Class B Manager:

- Jörg Fuchs, born on 22 June 1971 in Illingen/Saar, Germany, having his professional address at 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the registered office of the Company shall be at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour de mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Institutional Investment Partners GmbH, une société d'investissement aux termes de la loi d'investissement Allemande Sec 17 (Code de l'investissement, "KAGB") et ayant son siège social à Hamburger Allee 45, 60486 Frankfurt am Main, Allemagne (hereinafter "2ip") agissant pour le compte d'un fond institutionnel allemand d'investissements immobiliers du nom de «SIS Stuttgarter Immobilienspezialfonds» (ci-après "Fond").

ici représentée par M. Regis Galiotto, cleric de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour enregistrement.

La partie comparante, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que la partie mentionnée ci-dessus déclare constituer elle-même comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts") (ci-après la "Société").

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque être composée au maximum de quarante (40) associés, notamment à la suite de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris du financement sous quelque forme en cas de besoin.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "SIS Princes Street S.à r.l."

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Il peut être transféré au sein de cette commune par une résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut aussi établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembour-

geoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à Quinze-Mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) représenté par Quinze-Mille (15.000) parts sociales sous forme nominatives d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social peut à tout moment être modifié, moyennant une résolution des associés selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales moyennant une résolution des associés.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Un registre des associés doit être conservé au siège social et peut être consulté par tout associé sur demande.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou non.

Art. 10. Cession de parts sociale. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Une cession de parts sociales peut seulement lier la Société ou les tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'Associé Unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont élus et révoqués par une décision des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants peuvent être réélus.

Les gérants peuvent être révoqués avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment par une résolution de(s) l'associé(s).

Si plusieurs gérants sont élus, ils doivent former un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tous les pouvoirs non expressément réservés (aux) à l'associé(s) par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités par à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Tout gérant peut être représenté à des réunions du Conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence doivent être mentionnées dans la convocation.

La convocation n'est pas nécessaire si tous les gérants sont présents ou représentés et chacun d'eux déclare par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire avoir pleine con-

naissance de l'ordre du jour de la réunion Une convocation ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation), étant entendu que, si l'associé unique ou, le cas échéant les associés a/ont nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la résolution.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être signés par tous les gérants présents ou représentés.

Le Conseil peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. Événements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Les gérants ne doivent pas être tenus personnellement responsables, à raison de leur fonction, concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si les associés ont nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil.

Art. 16. Assemblée générale des associés. Les résolutions des associés doivent être adoptées en assemblée générale des associés, sauf lorsque le nombre d'associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, auquel cas les résolutions des associés peuvent être prises par écrit.

Art. 17. Décisions des associés. Les assemblées générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être associé), afin de le représenter à toute assemblée générale.

Les décisions de l'assemblée générale doivent être adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée générale, les associés doivent être convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée générale et les décisions doivent être adoptées par l'assemblée générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société doit exiger le consentement unanime des associés.

Les résolutions écrites des associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant et doivent porter la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1): (i) l'associé unique doit exercer tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 à l'assemblée générale, (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier, et (iii) les résolutions de l'associé unique doivent être consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil doit communiquer le texte des résolutions à tous les associés. Les associés doivent voter par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le trente et unième jour du mois de décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels. À la fin de chaque exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil et le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Commissaires / réviseurs d'entreprises. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société doivent être contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. (Les) L'associé(s) doi(ven)t nommer les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Si le nombre des associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société doivent être surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination à l'assemblée générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 21. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera les associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil peut décider de payer aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts. Le Conseil devra établir des comptes intérimaires et décider de la distribution d'acomptes sur dividendes dans les deux (2) mois de la date des comptes intérimaires et, en tenant comptes des actifs de la Société, s'assurer que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés par la distribution de ces acomptes sur dividendes.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

Art. 22. Dissolution, liquidation. La Société ne doit pas être dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société doit être décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (GBP)	Nombre de parts sociales	Libération (GBP)
Institutional Investment Partners GmbH agissant pour le compte de SIS			
Stuttgarter Immobilienspe zialfonds prénommée;	15.000,-	15.000	15.000,-
Total:	15.000,-	15.000	15.000,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de Quinze-Mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution, l'Associé Unique représentant l'entière part du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de fixer à deux le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 15 des Statuts:

Gérant de catégorie A:

- Marco Friedrich Heim, né le 7 septembre 1974 à Trèves, Allemagne, résidant professionnellement au 5, an de Längten, L-6776 Grevenmacher;

Gérant de catégorie B:

- Jörg Fuchs, né le 22 juin 1971 à Illingen/Saar, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg;

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social de la Société au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête du mandataire comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire des parties comparantes, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41409. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2015212875/494.

(150239479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2015.

aedis architecture s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 170.099.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze.

Le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Delphine HALUK, architecte, épouse de Monsieur Marco JÜCH, demeurant à L-1231 Howald, 19, avenue Berchem.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée aedis architecture s.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 45-47, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.099.

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2001 du 11 août 2012.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société aedis architecture s.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société aedis architecture s.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associée unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société aedis architecture s.à r.l. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée à la gérante de la société pour l'exercice de sa fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-1231 Howald, 19, avenue Berchem;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. HALUK, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016000805/46.

(150240950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

S.C.I. PIZZO, Société Civile.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 149, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg E 2.386.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Livio NOTAROBERTO, Administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 17 décembre 1986, demeurant à L-1831 Luxembourg, 151, rue de la Tour Jacob, et

2.- Monsieur Mario NOTAROBERTO, administrateur, né à Futani, le 21 septembre 1955, demeurant à L-1316 Luxembourg, 77, rue des Carrières.

Lesquels comparants agissant comme ci-avant et en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du patrimoine de la société civile "S.C.I. PIZZO" (la «Société») (numéro d'identification 1992 70 00 809), établie et ayant son siège à L-1831 Luxembourg, 149, rue de la Tour Jacob, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section E, numéro 2.386,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 500 du 3 novembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 décembre 1997, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 249 du 16 avril 1998.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter, les résolutions prises à l'unanimité des voix, dans la présente assemblée générale extraordinaire, comme suit:

Première résolution

Monsieur Livio NOTAROBERTO, préqualifié, est devenu propriétaire de la (1) part d'intérêts de la société civile «S.C.I. PIZZO», en vertu d'une cession de parts sous seing privé en date du 20 novembre 2015, pour le prix convenu entre parties de cinq mille euros (5.000,- EUR), payé moyennant convention séparée signée entre le Cédant et le Cessionnaire.

Cette cession de parts d'intérêts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et les comparants, préqualifiés, la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Le cessionnaire est propriétaire de la (1) part d'intérêts lui cédée à partir 20 novembre 2015.

Déclarations des comparants

La société civile est propriétaire des immeubles suivants:

(i) une maison avec place sis à Luxembourg, 147-149, rue de la Tour Jacob, inscrite au cadastre comme suit:

- Ville de Luxembourg, section LA de Clausen:

numéro 244/1081, au lieu-dit: «Rue de la Tour Jacob», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 05 ares 05 centiares,

(ii) une maison avec place sis à Luxembourg, 151, rue de la Tour Jacob, inscrite au cadastre comme suit:

- Ville de Luxembourg, section LA de Clausen:

numéro 245/1082, au lieu-dit: «Rue de la Tour Jacob», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 06 ares 62 centiares,

(iii) une maison avec place sis à Foetz, 11, rue Jean-Pierre Bicheler, inscrite au cadastre comme suit:

- Commune de Mondercange, section C de Foetz:

numéro 421/662, au lieu-dit: «Rue Jean-Pierre Bicheler», comme place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 10 ares 18 centiares,

Estimation

Pour les besoins de la perception des droits d'enregistrement, les comparants ont évalué lesdits immeubles, correspondant à l'intégralité du patrimoine de la société civile, à 1.790.000,- EUR. Les immeubles situés sur le territoire de la Ville de Luxembourg, sont évalués à 1.191.000,- EUR et celui de Foetz à 599.000,- EUR.

Deuxième résolution

L'assemblée générale que le capital social a été converti en EUR et augmenté à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), et en conséquence de ce qui précède, décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts d'intérêts
1.- Monsieur Livio NOTAROBERTO, Administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 17 décembre 1986, demeurant à L-1831 Luxembourg, 151, rue de la Tour Jacob	1
2.- Monsieur Mario NOTAROBERTO, administrateur, né à Futani, le 21 septembre 1955, demeurant à L-1316 Luxembourg, 77, rue des Carrières.	99
Total:	100

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 4.350,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Livio NOTAROBERTO, Mario NOTAROBERTO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation GAC/2015/11562. Reçu mille soixante-quatorze euros 17.900,00 € à 5,00 % = 895,00 € + 2 / 10 = 179,00 € / 1.074,00 € + surtaxe: 357,30 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016000606/71.

(150238906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2015.